

Marc Scholler rejoint la Cnam en qualité de Directeur comptable et financier



Marc Scholler, 39 ans, a rejoint le 14 juin 2019, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie en qualité de Directeur comptable et financier, succédant ainsi à Joël Dessaint.

Marc Scholler occupait précédemment la fonction de secrétaire général de la mission comptable permanente à la Direction de la sécurité sociale (DSS). A ce titre, et en tant que référent comptable auprès des différents régimes, administrations et organismes de la Sécurité sociale, il a contribué à l'élaboration et la mise en œuvre des aspects comptables de réformes juridiques comme la transformation de la Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI), la Protection universelle maladie (PUMa) ou encore la Liquidation unique des retraites (Lura).

Marc Scholler était auparavant, de 2012 à 2015, expert financier à la Cour des comptes, où il a mené plusieurs audits de processus de gestion et financiers, dans le cadre de la certification des comptes de la branche maladie du régime général. Il a également instruit dans ce cadre des insertions au rapport sur l'application des lois de financement de Sécurité sociale (RALFSS) relatives à l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam).

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rouen, il a démarré sa carrière en 2005 chez Ernst & Young Paris en tant qu'auditeur financier auprès de sociétés de médias et de télécommunications, avant de rejoindre Tarkett en 2011 en tant qu'auditeur interne.

Photo en pièce jointe de ce mail

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.

Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année ses assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

Contacts presse de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie :

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Perrine Carriau - 01 72 60 17 64

Cécile Fize – 01 72 60 18 29

Céline Robert-Tissot - 01 72 60 13 37

Caroline Reynaud - 01 72 60 14 89



[Suivez notre actualité sur Twitter !](#)